

La France durant la Seconde Guerre mondiale

A partir de 1939, l'Europe se trouve de nouveau dans la tourmente. L'Allemagne et son alliée l'Italie ont commencé à conquérir leurs voisins. Après l'invasion de la Pologne, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Jusqu'en mai 1940, c'est « **la drôle de guerre** »¹. La France avait construit des fortifications sur la frontière Est, mais l'offensive allemande se produit par la frontière belge où on ne l'attendait pas. En quelques semaines, c'est la défaite totale : l'armée française se disperse et la panique s'empare des civils. Le gouvernement quitte Paris et la population s'enfuit vers le Sud sur les routes bombardées : c'est « **l'exode** ».



Figure 1: Les parisiens dans l'exode de 1940.

¹ La Seconde Guerre mondiale est baptisée « **la guerre assise** » par les Allemands, « **the phoney war** » par les Britanniques et « **la drôle de guerre** » en France où l'on prête à Roland Dorgelès la paternité de l'expression.



Figure 2: Les Champs-Élysées sous l'occupation allemande

Deux politiques s'affrontent alors en France : les uns veulent poursuivre la guerre en installant le gouvernement en Afrique du Nord (dans les colonies françaises) ; les autres souhaitent l'arrêt des combats et la signature d'un armistice.



Le gouvernement français s'installe en « zone libre » à la ville de **Vichy**, et accorde les pleins pouvoirs au **maréchal Pétain** qui devient chef de l'État.



Figure 4 : Portrait du maréchal Pétain

Le maréchal Pétain, vice-président du Conseil, est un homme très âgé, un héros de la guerre de 14-18. Grâce à son héroïsme et sa popularité, il prend la tête du gouvernement et signe le 25 juin 1940 **l'armistice** avec l'Allemagne et l'Italie².

L'armistice coupe la France en deux : le Nord est rattaché au commandement allemand de Bruxelles, alors que le Sud reste zone libre. L'Alsace-Lorraine est annexée de nouveau par l'Allemagne. La ligne de démarcation qui sépare le Nord du Sud français constitue une véritable frontière.

En principe, l'administration reste française même en zone occupée, mais en fait les autorités allemandes, installées à Paris et dans toute la France, contrôlent tout le pays et contraignent la société civile à affronter des difficultés majeures :

- Elles réquisitionnent les produits agricoles et industriels : denrées alimentaires, vêtements et essence sont attribués en très faible quantité par un système de « **tickets de rationnement** », suite à quoi un marché noir se développe permettant à certains commerçants et paysans de s'enrichir.
- Elles fondent en 1943 **le Service du Travail Obligatoire** (le S. T. O.) qui oblige les jeunes français à partir travailler en Allemagne : Tous les jeunes français nés en 1920, 1921 et 1922 déclarés aptes après une visite médicale doivent partir travailler en Allemagne pour deux ans.

² Cette dernière avait déclaré la guerre à la France le 10 juin 1940.

D'importantes mises en garde sont immédiatement adressées à ceux qui n'obéiraient pas. Les sanctions auxquelles ils s'exposent sont des amendes allant de 200 à 100 000 francs et des peines d'emprisonnement allant de 3 mois à 5 ans, susceptibles, en cas de récidive, d'être portées au double³. Des décisions qui augmentent la légitimité de **la Résistance** qui accentue les appels à désobéir et à refuser tout départ vers l'Allemagne.



Figure 5: Manifestations de résistance contre le S.T.O.

Tous les manifestants seront déportés par l'armée allemande.

³ <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/1943-les-consequences-du-sto-dans-la-creation-des-maquis>

- Elles appliquent également les lois antisémites de l'Allemagne nazie : non seulement les Juifs ont été exclus de nombreuses fonctions publiques (administration, armée, enseignement, médecine, presse, etc.), mais des dizaines de milliers d'entre-eux, bien qu'ils soient citoyens français, sont déportés vers des camps de concentration et d'extermination, où la majorité est assassinée.

Sous l'autorité de Philippe Pétain, l'État français a ainsi renoncé à ses principes fondamentaux et s'est rendu complice d'une politique de soumission, de persécution et d'exclusion. Cette responsabilité historique demeure essentielle pour comprendre les dérives possibles d'un pouvoir qui abdique ses valeurs, sur quoi portera le prochain cours.